

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} RALLYE V.H.C. DE LA LURONNE

31 MAI / 1^{er} JUIN 2013

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 38^{ème} Rallye National de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf les articles spécifiques ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 31 MAI et 1^{er} JUIN 2013 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la ville de Luxeuil les bains, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées,

3^{ème} Rallye VHC de la Luronne

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 93 en date du 3 / 4 /2013

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Techniques responsable VHC : Mr Claude CUENOT licence n° 0405/4454
Chargés des relations avec les concurrents : Mr Georges BESANCON licence n° 0412/2316

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} rallye VHC de la LURONNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2013 – coef 1
- Le Challenge VHC 2013 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2013
- Le Challenge VED 2013
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2013

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} rallye VHC de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 MAI 2013.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs	avant le 10 MAI	après le 10 MAI
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	420 €	450 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	370 €	450 €
Pilote membre d'une autre ASA	440 €	450 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	900 €	900 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7P. Briefing oral des pilotes vendredi 31 MAI 2013 à 17h30 parc fermé à Luxeuil Les Bains.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA. L'organisateur établit l'ordre des départs.
Les concurrents du Rallye VHC partiront avant les concurrents du 38ème Rallye National de la Luronne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme règles spécifiques rallyes VHC – Règlement standard de la FFSA

4.1 Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, I & J1

Les catégories sont les suivantes :

Tourisme de série (T) Grand Tourisme (GT)

Tourisme de compétition (CT) Grand Tourisme de Compétition (GTS)

Grand Tourisme Prototype (GTP) Tourisme Spéciale Groupe 5 (HST)

Course Biplace (TSRC) immatriculée

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les voitures doivent posséder un PTN ou un PTH.

DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K

Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969

Période G2 1970 à 1971

Période H1 1972 à 1975

Période H2 1976

Période I 1977 à 1981

Période J1 1982 à 1985

4.2 Sont aussi autorisées les voitures de rallyes Classic de compétition

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme règles spécifiques rallyes VHC – Règlement standard de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC et à l'indice de performance, il sera établi 3 classements :

- un pour les catégories 1 et 1 S confondues
- un pour les catégories 2 et 2 S confondues
- un pour la catégorie 3 et 3 S confondues
- un pour la catégorie 4 et 4 S confondues
- Catégorie Classic de compétition

Il sera également établi un classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le samedi 1^{er} JUIN 2013 au Stade Municipal André MAROSELLI à Luxeuil les Bains à 21h30. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr